



QUALIFICATION

✱ Preamble :

Pour pouvoir participer à une rencontre, le joueur doit être qualifié. Cela implique que sa licence ait été demandée conformément au règlement. (voir fiche : Délivrance de licence).

✱ Délai de qualification

Le joueur est qualifié pour son club **quatre jours francs après** la date d'enregistrement de sa licence.

✱ Date d'enregistrement :

- Pour les dossiers complets ou complétés avant l'échéance des quatre jours francs, la date de l'enregistrement est celle de la saisie de la demande dans FOOTCLUBS

- Pour les dossiers complétés après l'échéance des quatre jours francs, la date de l'enregistrement est celle de la date d'envoi constatée de la dernière pièce à fournir.

Exemple : La demande de licence est saisie le 1er Juillet, si le dossier est complet, le joueur sera qualifié à partir du 6 juillet (Le jour de la saisie ne compte pas). Si le dossier est complété le 10 juillet, le joueur sera qualifié à partir du 15 juillet.

- Si le dossier est incomplet, le club en est avisé par FOOTCLUBS. Le joueur ne sera pas qualifié tant que le dossier n'est pas complet.

- En cas de changement de club, si le club quitté fait opposition à la mutation, la qualification du joueur est suspendue jusqu'à décision de la Ligue.

Nota : Tout dossier non complété dans un délai de 30 jours suivant la saisie de la demande de licence est annulé automatiquement. Une notification électronique est transmise au club demandeur pour l'informer de cette annulation.

✱ Licence :

La licence comprend les mentions suivantes :

- identité du titulaire
- informations concernant les dates de mutation ou de dispense
- attestation de fourniture du certificat médical

Nota : La licence est utilisable en l'état (aucune signature n'étant exigée).